



ORGANISME DE FORMATION

FCBA FORMATION

10, rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne
Tél. 01 72 84 97 22

formation@fcba.fr
formation.fcba.fr

Parcours spécialisation Applicateur de traitement du bois dans le bâtiment et Certibiocide adapté

PARCOURS

Public

- . Entreprises de traitement – Distributeurs de produits de traitement (négoce, grande distribution, GSB, ...) – Fabricants de produits biocides – Agents de collectivités en charge de l'urbanisme, de l'entretien du bâtiment
- . Toute personne qui manipule des produits biocides : Entreprises de traitement – Distributeurs de produits de traitement (négoce, grande distribution, GSB, ...) – Fabricants de produits biocides – Agents de collectivités en charge de l'urbanisme, de l'entretien du bâtiment

Objectifs pédagogiques

S'appuyant sur une expérience de plus de 30 ans en matière de protection des bois, FCBA a su faire évoluer le contenu de ses formations vers une meilleure adaptation aux métiers pratiqués dans ce domaine.

A noter : les formations proposées sur cette thématique, indépendantes d'une démarche de Certification, peuvent cependant répondre au besoin d'une montée en compétences nécessaire à la démarche d'obtention de la Certification d'Expert auprès de FCBA.

Contact relatif à la Certification www.experts-pathologies-bois.fr

Vous pouvez compléter votre parcours par la formation Certibiocide adaptée au traitement du bois avec la délivrance du Certificat Individuel Certibiocide [cf. la note Certificat Certibiocide](#)
Ce certificat est obligatoire pour tout opérateur intervenant dans la manipulation et l'application de produits biocides donnant droit à utiliser professionnellement et à distribuer certains types de produits biocides – Validité du certificat : 5 ans (renouvelable)

**le parcours spécialisation peut être privatisé, ou en sessions collectives dont les ouvertures sont dépendantes d'un nombre minimum d'inscrits*

Programme

Parcours spécialisation APPLICATEUR DE TRAITEMENT DU BOIS DANS LE BATIMENT et CERTIBIOCIDES ADAPTES

2 formations* - 2 à 5 jours|14 à 35 heures

En fonction de vos besoins, les formations peuvent être suivies indépendamment ou regroupées.

1 - Traitement du bois dans le bâtiment : 2 jours|14 heures

Cette formation intègre une partie pratique de traitement en fin de formation, réalisée sur le site de FCBA Bordeaux

- Connaître les facteurs de développement des agents de dégradation du bois (insectes et champignons)
- Reconnaître les principaux agents de dégradation du bois et leurs dégâts
- Maîtriser les principes de traitements préventif et curatif des bois
- Appréhender les produits de traitement et leur modalité de mise en oeuvre
- Réaliser un descriptif technique des travaux de traitement

[voir le programme de cette formation](#)

2 - Certibiocide adapté au traitement du bois - initial et renouvellement : 3 jours|21 heures

Cette formation délivre le Certificat Individuel Certibiocide cf. la note [Certificat Certibiocide](#)

Ce certificat est obligatoire pour tout opérateur intervenant dans la manipulation et l'application de produits biocides donnant droit à utiliser professionnellement et à distribuer certains types de produits biocides – Validité du certificat : 5 ans (renouvelable)

- Connaître la réglementation relative aux produits biocides
- Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement
- Trouver des techniques alternatives complémentaires des techniques chimiques
- Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques

[voir programme de cette formation](#)

Nous contacter 01 72 84 97 22

Conditions de réalisation et de financement...

Toutes les formations sont réalisables en présentiel dans nos locaux, ou dans votre entreprise, adaptée à vos besoins. Certaines formations peuvent être réalisées en distanciel.

FCBA, organisme de formation officiellement référencé DATADOCK permettant les financements OPCOs et Pôle Emploi



FCBA s'est adapté à la réforme professionnelle de la formation avec sa démarche Qualité Formation : moyens pédagogiques et modalités d'évaluation conformes aux exigences réglementaires. Après réalisation, le stagiaire recevra une *Attestation de Fin de Formation* avec précision de ses acquis par objectif pédagogique.